



**DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINTE-CROIX
Séance du Vendredi 11 juillet 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, onze juillet à vingt heure et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier électronique le sept juillet, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc BALARAN, Maire.

Étaient présents :

Jean-Marc BALARAN (Maire), Christine ROIG (Adjointe), Frédéric ORGUEIL, Pascal TAUPIAC, Flavie PIRON, Vanessa VIALETTES.

Absents excusés : Didier BOURG, Bertrand FOPPA, Bertrand ALEXANDRE, Nathalie CALMELS.

Secrétaire de séance : Vanessa VIALETTES

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
10	6	0	6

N°2025-06-01

1.1.1

Marché Public : Attribution et signature du marché

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-21 et L.2122-21-1 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu l'analyse réalisée par la maîtrise d'œuvre assurée par un groupement, dont le mandataire est Mr PUYO – ARCHITECTE DPLG, en application des critères énoncés dans le règlement de consultation ;

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres ;

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur tous les éléments essentiels du contrat à venir au nombre desquels figurent notamment l'objet précis de celui-ci tel qu'il ressort des pièces constitutives du marché mais aussi son montant exact et l'identité de son attributaire ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents et des membres représentés :

- **AUTORISE** M. le maire à signer les marchés publics suivants
- **ATTRIBUE** le marché aux entreprises suivantes :

Marché public : Travaux de réalisation d'un logement communal et d'un local professionnel

Lot 1 : Gros œuvre

En raison de la faible concurrence, et du montant des offres proposées largement supérieur à l'estimation, il est décidé de procéder à la déclaration sans suite du lot n°1.

*Au titre de l'article R.2344-5 du code de la commande publique, lorsque l'acheteur estime que le nombre de candidats appropriés est trop restreint pour assurer une véritable concurrence, **il peut suspendre la procédure et publier à nouveau l'avis d'appel à la concurrence en fixant un nouveau délai pour l'introduction des demandes de participation.***

Le présent lot sera donc relancé par la suite.

Lot 2 : Couverture bois

Entreprise : NOVABOIS

5 rue Claude GALIEN
81290 LABRUGUIERE
Montant du marché : 98 875.00 € HT

Lot 3 : Menuiseries intérieures et extérieures

Entreprise : Menuiserie CABANEL
Lieu-dit Le Thouron
81170 BOURNAZEL
Montant du marché : 27 898.20 € HT

Lot 4 : Plâtrerie, isolation, doublage

Entreprise : SARL TRUJILLO Patrick
3 rue Henri Matisse
81340 VALENCE D'ALBI
Montant du marché : 13 800.00 € HT

Lot 5 : Electricité, VMC

Entreprise : SCOP SITELEC
50 avenue de Rodez
81400 CARMAUX
Montant du marché : 10 500.00€ HT

Lot 6 : Plomberie

Entreprise : SOCIETE DESROUSSEAUX
16 place Gambetta
81400 CARMAUX
Montant du marché : 13 090.79 € HT

Lot 7 : Peintures, sols souples, PVC, faïences

Entreprise : TARROUX et FILS
13 rue Louis GELIS
81160 SAINT JUERY
Montant du marché : 9 000.00 € HT

- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Fait et délibéré à Sainte-Croix, le 11 juillet 2025

Le Maire,
Jean-Marc BALARAN



La Secrétaire de séance
Vanessa VIALETES

